

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3642

présenté par

M. Lecamp, M. Girardin, Mme Le Peih, M. Lavergne et M. Travert

ARTICLE 8

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« , une orientation et un accompagnement personnalisés et coordonnés à l'ensemble des actifs agricoles et des »

les mots :

« et une orientation à toute personne qui exerce une activité agricole, ainsi qu'un accompagnement personnalisé et coordonné aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de présenter encore plus précisément les missions du réseau, pour tous les actifs agricoles, et plus particulièrement pour les personnes ayant un projet d'installation ou de cession d'exploitation agricole.